

Main courante au Revest-le-Eaux (1939-1944)

Garde-champêtre : FONCK Maurice

Délits ou interventions	Lieux	Dates
Constat que la bâtisse maçonnée pour le dépôt d'explosifs est distante de 500 m de route, d'habitation et de lieu de travail	Les Olivières	17/02/1939
Constat que la bâtisse maçonnée pour le dépôt d'explosifs est distante de 500 m de route, d'habitation et de lieu de travail	Les Creux - Mine de bauxite	22/02/1939
Remise de l'autorisation de piégeage préfectorale	Château de Dardennes	07/03/1939
P.V. de notification de suspension de permis de conduire (2 mois)	Château de Dardennes	07/03/1939
Présence irrégulière d'un réfugié espagnol	Fontanieu	08/03/1939
Remise de réquisitoire à la requête d'un juge de Paix	Hôtel du Barrage	13/03/1939
Demande d'un juge de Paix: renseignements sur un couple	Batterie Mont Caume	26/04/1939
Notification d'une lettre préfectorale de refoulement hors du département d'un réfugié espagnol (Officier de l'Armée républicaine)	Village	10/09/1939
Constat que la bâtisse maçonnée pour le dépôt d'explosifs est distante de 500 m de route, d'habitation et de lieu de travail	Tourris	07/05/1939
Avis du Maire : les habitants ne respectent plus l'hygiène publique	Commune	07/05/1939
Remise d'un permis de conduire après suspension de 2 mois	Château de Dardennes	07/05/1939
Constat de l'usure d'une corde de l'horloge de la Tour	Tour	06/06/1939
Vol de 174,85 francs à la Coopérative scolaire	École de garçons Village	07/06/1939
Contravention Salubrité et Hygiène publique	Devant la mairie	10/06/1939
Demande d'un juge de Paix: renseignements sur une personne	Commune	15/06/1939
Demande de renseignements sur un habitant	Dardennes	16/06/1939
Signalement d'un étranger avec problème de facultés mentales	Dardennes	28/06/1939
Menaces par paroles et gestes	Village	22/07/1939
Constat de refus d'acceptation de notification d'un juge	Village	31/07/1939
Plainte pour coups et blessures	Rue de la Tour	20/08/1939
Vol de volailles et de bois coupé	La Gardanne	16/09/2019
Enregistrements de valeurs après suicide		03/12/1939
A la demande du Procureur de la République, remise de récépissé des biens d'un allemand interné comme sujet ennemi	La Ripelle	04/12/1939
Vol d'une carabine 9m/m et d'un briquet tempête	Place Ferrero	25/01/1940
Tous les objets volés le 25/01/40 sont rendus	Mairie	02/02/1940
Contravention Salubrité et Hygiène publique: sceau oublié	Place de la Tour	13/02/1940
Transport en commun (car) en surcharge de passagers	Village	07/04/1940
Maraudage d'un cerisier	Dardennes	19/05/1940

Garde-champêtre : Bocquet Marcel

Vol de pain, de chocolat, de tickets de pain et de 40 Kg de farine	Village	19/05/1940
Vol de fèves	Moulin à huile	20/05/1941

Vol de cerises		20/05/1941
----------------	--	------------

Garde-champêtre : Sabatier Joseph

Vol d'une carte de pain et de 40 francs	Dans un véhicule	15/04/1942
Vol d'artichauts		15/04/1942
Vol dans l'église	Église	19/04/1942
Vol de lapins		20/04/1942
Vol de bois		20/04/1942
Vol d'une poule en liberté		06/04/1942
Vols de légumes	Auberge Vieux Château	28/02/1942
Vol de 3 brebis	Chemin de la Mine	28/02/1942
Vol de poules	Malvallon	28/02/1942
Olivier coupé		24/12/1941
Vol de miel dans des ruches		24/12/1941
Seau hygiénique vidé à même le sol	La Tour	23/12/1941
Vol de pêches	La Grenette	29/06/1942

Garde-champêtre : Marchioni Mathieu

Réquisition d'un appartement	Les Lones	28/05/1944
Réquisition d'un appartement		03/06/1944



Le Revest-les-Eaux, dessin réalisé par Pierre Trofimoff en 1985.

*1939-1944 : Les sinistres revestois de la guerre*¹

Du 20 au 27 août 1944, de violents combats se déroulent dans la vallée de Dardennes et à Toulon. Les soldats de de Lattre de Tassigny, avec les résistants locaux, reprennent notre région aux Allemands. La place de La Liberté voit flotter le drapeau tricolore le 23 août au soir. De Lattre défile dans Toulon le 27. Le 28 au matin, tous les Allemands se rendent.

Louis Camolli, agent secret du réseau F2 Azur et résistant dès la première heure, peut être satisfait du travail accompli.

Maintenant il faut reconstruire.

Nous vous proposons quelques lignes qui ne sont qu'une première étude, qu'une étude partielle, des quelques dégâts qui ont été provoqués par des bombardements des Alliés avant le débarquement du 15 août 1944 et essentiellement par les combats de la période comprise entre le 20 août et le 27 août 1944 (artillerie allemande).

L'occupation allemande au Revest-les-Eaux

La Commune, comparativement à celle de Toulon, a été peu occupée par les Allemands (depuis le 19/12/1942) et leurs alliés les Italiens :

- Le mont Caume que les Allemands laisseront libre dans la nuit du 19 au 20 août 1944. Profitant de cette lacune, Louis Camolli fera passer par cette faille le 3^{eme} RTA qui entrera ainsi dans la vallée de Dardennes sans gros combats et en prenant à revers la puissante défense allemande.
- L'hôtel du Barrage occupé par les Italiens.
- Le château de la Ripelle transformé en hôpital par les Allemands.
- Quelques Allemands dans la campagne David au centre du Village.
- Une boulangerie allemande au hameau de Dardennes.
- Quelques batteries, tranchées, glacis, postes d'écoute contre-avions entraînant peu de dommages dus à ces occupations.

Les victimes civiles

Les victimes portées officiellement à notre connaissance (à la date d'août 2009) :

- **20 août 1944** : victime d'une crise cardiaque, Mme Castel Marie-Thérèse, épouse de Laure Marius. Née à Toulon le 16 octobre 1889. Fille de feu Joseph Marius Castel et de feu Marie Joséphine Dot.

¹ Notes écrites le 13 septembre 2009 par Claude Chesnaud - Transcription exacte des documents trouvés.

- **Nuit du 20 au 21 août 1944** : un obus allemand tombe sur une maison, rue de la Tour, appartenant à Mme Vve Jean Léocadie. La locataire, Mme Angelini², est tuée ainsi qu'un bébé dont elle avait la garde.

Les dégâts et la reconstruction

Vous trouverez ci-après l'ensemble des documents que nous avons pu consulter. Il est évident que d'autres nombreuses pièces existent : avec le temps, nous ferons le maximum pour compléter notre publication.

Déclarations de sinistres après le 20 août 1944

Liste partielle établie par la municipalité revestoise :

- Olivier Arthur Quartier Les Marlets
- Mme Langlais Clair Logis Chemin du Béai
- Simonetti³ Chemin de la mine
- Morland rue de la Tour
- Mme Jean rue de la Tour
- Angelini Martin rue de la Tour
- Brun Marcelin Malvallon
- Mlle Gilly Jeanne Hameau de Dardennes
- Revelli Pierre Hameau de Dardennes
- Libérateur Antoine Petite Ripelle
- Baudoin Petite Ripelle
- Féraud Jean Petite Ripelle
- David François La Gairouarde
- Hugo Charles (ses héritiers) Fontanieu
- Fiori Augustin Fontanieu⁴

Lettres ayant permis cette liste :

- Olivier Arthur, le 30 août 1944 : « *En date du 21 août 1944, me trouvant entre bergerie et maison de maître, un bombardement par artillerie nettement localisé sur les bâtiments a endommagé ces derniers détruisant en partie toitures, murs maîtres, cloisons, escalier, persiennes fenêtres etc. D'autre part, ce bombardement prenant de l'extension s'étendit sur la bergerie blessant mortellement deux de mes chèvres.* »

² Selon une carte de sinistrés délivrée le 18 janvier 1948 à M. Angelini Martin Louis, il est l'époux de Mme Angelini, de nationalité française, demeurant Place Paul Langevin au Revest-les-Eaux. Il est carrier et est né en Italie le 11 novembre 1892 à Strazzena. Ils ont eu 6 enfants : Félicien, René, Marie, Lucien, Élise et Jean.

³ Selon une carte de sinistrés, Simonetti Henri est né le 23 février 1907 à Toulon. Il est ouvrier. Sa conjointe est Briens Hélène, née le 4 juin 1899 à Paris, profession couturière. Ils demeurent Route du Barrage, restaurant des Cigales.

⁴ Selon une carte de sinistrés, Fiori Augustin Louis est né le 20 août 1917 à Toulon. Il est maçon. Sa conjointe est Montane Thérèse Emmanuelle né le 23 mai 1918, sans profession.

- Mme Langlais, le 25 août 1944 : *« Suite au bombardement du 20 août 1944 à 17 heures, un obus est tombé sur ma maison l'endommageant partiellement. Les principaux dégâts sont les suivants :*
 - *cheminée crevée,*
 - *charpente démolie,*
 - *façade Nord en partie tombée. »*
- Simonetti Henri : *« Déclaration faite pour :*
 - *1 armoire,*
 - *1 bibliothèque,*
 - *1 poste TSF,*
 - *3 chaises,*
 - *1 table,*
 - *1 toile de matelas,*
 - *1 penderie (avec costumes et manteau),*
 - *3 tableaux signés*
 - *vaisselle, verrerie et ustensiles ménagers. »*
- Brun Marcellin ⁵, le 31 août 1944 : *« déclaration du sinistre pendant la nuit du 20 au 21 août pour la campagne Girard se trouvant à Malvallon, près de l'ancien chemin avant l'oratoire. »*
- Mlle Gilly Jeanne, le 5 septembre 1944 : *« Lors du bombardement du 23 août 1944 par l'artillerie allemande, j'ai eu 3 immeubles endommagés par 3 obus :*
 - *1 obus a fait un trou dans le mur maître de la façade Ouest de la maison d'habitation de M. Revelli Pierre notre locataire. Cette maison n'est plus habitable pour le moment car une des poutres qui soutient le plancher du 1^{er} étage se trouve suspendue dans le vide.*
 - *1 obus est tombé sur la toiture de l'étable où M. Revelli a ses vaches.*
La moitié de la toiture est complètement détruite et l'autre moitié endommagée par l'ébranlement due à l'explosion. De plus une partie du plancher du grenier a été détruite.
 - *1 obus a fait un trou dans le mur d'une de nos écuries située dans l'ancien emplacement de la boulangerie allemande. »*
- Revelli Pierre, le 8 septembre 1944 : *« Laitier au Hameau de Dardennes, lors du bombardement du 23 août 1944, ma maison ainsi que mon étable ont été sinistrées. J'ai perdu dans la maison :*
 - *2 tables de cuisine,*
 - *6 chaises en paille,*
 - *1 grand buffet,*
 - *1 bahut,*

⁵ Selon une carte de sinistrés délivrée le 5 septembre 1944, Brun Marcellin Constant est né le 6 mai 1898 à Nice. Il est électricien. Sa conjointe est Pillafort Julia Marie Sébastienne, née le 20 janvier 1898 à Allos (Basses Alpes). Ils ont deux enfants Charles Camille né le 18/07/1924 et Laurence Marcelle Léonie née le 11/10/1925.

- 1 carillon,
- 1 poste de TSF,
- la table du poste. »
- Féraud Jean Louis Léon ⁶ : « Lors de la prise du château de La Ripelle, réquisitionné par les Allemands, un obus frappa La Petite Ripelle. Mur, cloisons, plafonds, menuiserie et vitres sont à refaire ou à remplacer. »
- David François : « Le 22 août 1944 à 15 heures, ma propriété a été endommagée par des obus tirés par des batteries allemandes. Un de ces obus a abîmé le mur de ma maison et fait chuter le crépi à l'intérieur de la citerne d'eau. Un autre obus a détruit gouttière et tuiles attenantes. Un 3^{ème} obus, tombé à six mètres, a cassé une quarantaine de carreaux de la véranda. D'autres sont tombés sur les oliviers : quatre ou cinq ont été abîmés. »
- Ugo : « On a perdu le 23 août 1944 dans l'immeuble sinistré situé au quartier de Fontanieu vaisselles diverses, verres, récipients, 3 jarres en grés, 2 litres de marc, une bombonne de 60 litres de vin et divers ustensiles. Cet immeuble est occupé par les gardiens M. Mme Fiore. »
- Fiore : « Suite au bombardement du 23 août 1944, nous ne pouvons plus nous loger Campagne Ugo à Fontanieu. Nous avons perdu dans le sinistre un lit, une armoire, trois chaises, une table de nuit, un cadre et une grande glace ainsi qu'une quantité de vaisselles, verres et bombonne. »

Autres lettres :

- Mme Veuve Vidal Emilie, le 9 septembre 1944 : « déclare qu 'un obus non éclaté a fait une brèche dans la façade de ma maison, troué le plafond, brisé les meubles, la cheminée et la cuisinière. »
- Monteux, le 28 novembre 1944 : « Comme suite à la communication parue dans La Liberté du Var du 24 novembre 1944, j'ai l'honneur de vous faire connaître que mon terrain et mon immeuble (La Pinède à Dardennes) ont été occupés par les troupes françaises au moment de la libération de Toulon et cela a occasionné des dégâts. »

22 août 1947 : lettre du maire du Revest-les-Eaux au Délégué Départemental de la Reconstruction (Place du Champ de Mars) qui fait connaître qu'il n'existe pas dans notre Commune d'immeuble d'habitation dont la construction a été interrompue par les hostilités.

⁶ Féraud Jean Louis Léon est né le 22 novembre 1877 à Toulon. Il est médecin. Sa conjointe Baylon Emma est née le 28 juin 1889 à Nice. Elle est médecin. Ils demeurent Bd. Fisquet Les Marronniers à Toulon.

16 décembre 1947 : Recueil hebdomadaire des actes administratifs de la préfecture du Var concernant le plan de priorité de 1947. Le préfet du Var, s'appuyant sur la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre et les avis motivés de la Commission départementale de la Reconstruction et de l'Urbanisme réunie les 16 mai et 5 juin 1947, ne retient aucun dossier revestois.

30 décembre 1947 : lettre du maire du Revest au Secrétaire Général de l'Office Départemental à Draguignan pour un envoi de 7 dossiers de sinistrés de la ville de Toulon et demeurant au Revest-les-Eaux. Seuls 6 dossiers seront finalement envoyés :

- Bernai Louis,
- Canat Roger,
- Panetto Victor,
- Villecroze Veuve Laure,
- Hermitte Jean,
- Dominici Constant.

30 décembre 1947 : lettre du maire du Revest au Secrétaire Général de l'Office Départementale à Draguignan pour un envoi de 6 dossiers de sinistrés au Revest-les-Eaux. Seuls 5 dossiers seront finalement envoyés :

- Simonetti Henri,
- Morland,
- Angélini Martin,
- Allègre Veuve Vidal,
- Olivier Athur.

9 avril 1948 : lettre du Délégué Départemental au maire du Revest-les-Eaux afin qu'il lui soit communiqué les propositions de la Commission locale (demandes et classements).

12 avril 1948 : réponse du maire revestois

- Immeubles d'habitation
- 1 Olivier Arthur
- 2 Michel Vve Jean
- 3 Favali Berthe
- 4 Maître Layet
- 5 David François
- 6 Echevin Marius

- Exploitations agricoles
- Médiani Eugène
- Monteux Georges
- David François
- Veuve Pierre David.

7 juillet 1948 : Recueil hebdomadaire des actes administratifs de la préfecture du Var concernant le plan de priorité de 1948. Le préfet du Var, s'appuyant sur la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre et l'avis motivé de la Commission départementale de la Reconstruction et de l'Urbanisme réunie le 10 mars 1947, retient les dossiers revestois suivants :

- Dossier 27138 Echevin Marius (Dommage aux immeubles d'habitation)
- Dossier 2806 Médiani Eugène (Dommages agricoles : immeubles)
- Dossier 556 Le Revest, Eglise (Dommages aux bâtiments publics)
- Dossier 558 Le Revest, Lavoir (Dommages aux bâtiments publics)
- Dossier 560 Le Revest, W.C. public (Dommages aux bâtiments publics)

22 décembre 1948 : lettre du Délégué Départemental de la Reconstruction et de l'Urbanisme au maire du Revest pour la déclaration des bâtiments publics sinistrés devant être remis en état.

29 juillet 1949 : Imprimé P.C. N°15

- Rigaudier Louis, demeurant au Quartier Fontanieu au Revest, obtient une régularisation pour travaux exécutés.

12 décembre 1949 : Imprimé P.C. N°17

- David François, demeurant Campagne Antinéa au Revest-les-Eaux, obtient un permis de construire pour réparations.
- Société des Carrières de Tourris obtient un permis de construire pour réparations.
- Mme Layet née Freville, demeurant 22 Bd de Strasbourg à Toulon, obtient une régularisation pour travaux exécutés au Quartier du Barrage au Revest.
- Mouron Charles Louis, demeurant Impasse Carvin à Maureplane (B-du-R) obtient une régularisation des travaux exécutés au Quartier de Fontanieu.
- Pomet Pierre, demeurant Chemin des Arrosants au Revest, obtient une régularisation des travaux exécutés.

11 janvier 1950 : lettre du Délégué Départemental du Var (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme) au maire du Revest-les-Eaux pour la mise en place de commissions consultatives communales afin d'obtenir des avis sur les dossiers de dommages de guerre, procédure selon l'Arrêté du 26 janvier 1940.

19 janvier 1950 : réponse du maire revestois à la lettre du 11/01/1950

Membres titulaires

- Olivier Arthur
- Hermitte Baptistin
- Hubac Marius

Membres suppléants

- Moretti Dominique
- Davin Antoine
- Couton François

7 mars 1950 : lettre du Délégué Départemental de la Reconstitution pour la mise en place de la Commission Consultative Communale au Revest-les-Eaux qui aura pour fonction essentielle de fournir des renseignements sur :

- l'origine du dommage de guerre et la date du sinistre,
- la consistance du dommage,
- les circonstances susceptibles de modifier le montant de l'indemnité,
- la date de reconstitution si celle-ci a déjà eu lieu.

8 mars 1950 : réponse du maire du Revest-les-Eaux qui propose la liste nominative suivante pour cette commission

- Membres titulaires
 - Simonetti Pascal, retraité de la Marine, Maire, Président, domicilié 2 rue Pasteur au Revest-les-Eaux.
 - Hermitte Baptistin, retraité de la Marine, Conseiller municipal, domicilié 1 rue Maréchal Foch au Revest-les-Eaux.
 - Olivier Arthur, propriétaire, domicilié Domaine du Marlet au Revest-les-Eaux.
- Membres suppléants
 - Moretti Dominique, agent de perception, domicilié 4 avenue des Poilus au Revest-les-Eaux.
 - Davin Antoine, retraité de la Marine, domicilié Rue Eugène Chaix au Revest-les-Eaux.
 - Couton François, retraité des P.T.T., domicilié boulevard de l'Égalité au Revest-les-Eaux.

21 mars 1950 : lettre du Préfet du Var (Draguignan) qui demande institution d'une Commission Consultative Communale de Dommages de guerre. Cette lettre fait suite à la circulaire du ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme datée du janvier 1949.

17 avril 1950 : décision du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour des travaux d'office au Domaine du Marlet, propriétaire Olivier Arthur. Montant des travaux 850.000 francs. Lettre du maire du Revest datée du 7 décembre 1949 signalant un sinistre total lors de la Libération en juin 1944. Avis favorables du maire du Revest le 7/4/1950 et du département le 17/4/1950.

21 avril 1950 : convocation, par le chef du Service Contentieux des Dommages de guerre (Franck Talion) au nom du Délégué Départemental, de la Commission revestoise pour le jeudi 27 avril 1950 à 14h30.

27 avril 1950 : séance d'installation de la Commission en présence de tous les titulaires et suppléants et de M. Talion Franck et M. Barges (chef du bureau Commissions Consultatives de la Délégation Départementale).

Cette réunion commencera par un exposé sur les points suivants :

- Occupation italienne (Hôtel du Barrage) et allemande depuis le 19/12/1942 (quelques occupations au Revest et à Dardennes) avec peu de dommages.
- Bombardement aérien : quartier de Fontanieu et Tourris le 24/2/1944 avec chute de quelques bombes.
- Combats de libération : tirs d'artillerie entre le 20 et 27 août 1944. C'est de là que proviennent la plus grande partie des dommages.
- Occupation alliée : 8 jours et très peu de dommages.

Cette réunion a pour objet de mettre fin à l'existence des Commissions Consultatives qui ont fonctionné dans une douzaine de communes du Var et leurs avis en vue d'une meilleure utilisation des Crédits de Dommages de Guerre. Pour cela il a été décidé de généraliser ces organismes et d'étendre leur compétence à toutes les catégories de dommages. Cette réunion étudie les dossiers suivants :

- Dossier YU 4050 AG Andrieux (Bâtiments et éléments d'exploitation)
- Dossier YU 6847 AG Vve Meiffret (Éléments d'exploitation)
- Dossier YU 4048 AG Favali (Bâtiments et éléments d'exploitation)
- Dossier YU 2816 AG Médiani (Éléments d'exploitation)
- Dossier YU 2816 AG Hayem (Éléments d'exploitation)
- Dossier YU 5832 R Carrières de Tourris.

27 avril 1950 : décision du Préfet du Var au maire revestois. Communication de la liste qui sera publiée au Bulletin des Actes Administratifs de la Préfecture pour le programme 1950 :

- Dossier YU 11425 Z - Buisson
- Dossier YU 11539 Z - Elliot
- Dossier YU 11604 Z - Morland
- Dossier YU 12276 Z - Fabre de la Ripelle (château ayant servi d'hôpital aux T.O. ennemies)
- Dossier YU 17271 Z - Vve Jean
- Dossier YU 17325 Z - Michel
- Dossier YU 17665 Z - Vve Meiffret
- Dossier YU 24432 Z - Charentin
- Dossier YU 25056 Z - Persichino
- Dossier YU 4050 AG - Andrieux

31 mai 1950 : avis de la Commission Consultative Communale du Revest-les-Eaux

Présents :

- Simonetti, Maire et Président
- Hermitte
- Olivier
- Moretti
- Davin
- Couton
- Maugard, du Bureau des Commissions de la délégation départementale

Dossiers étudiés :

- Dossier YU 1358 Z - Susserre (bombardement du 4 novembre 1943)
- Dossier YU 7558 Z - Rigaudier
- Dossier YU 7752 Z - Ginet
- Dossier YU 10492 Z - Roncara
- Dossier YU 11423 Z - Mouron

6 juillet 1950 : lettre du délégué départemental du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme au maire du Revest-les-Eaux. Le délégué propose une opération de désobusage au lieu dit « les anciennes batteries ».

10 juillet 1950 : lettre du Préfet du Var au maire du Revest afin de porter à sa connaissance la circulaire générale CG 1318 du 29 janvier 1949 qui définit les catégories de dommages retenus pour cette commune :

- bâtiments d'habitation,

- dommages industriels, commerciaux et professionnels,
- bâtiments agricoles,
- bâtiments et mobiliers des Services Publics.

Il doit être établi, pour chaque catégorie, une liste nominative.

30 juin 1950 : M. Dominici Constantin, demeurant 16 Rue du Mai au Revest, est convoqué à la mairie du Revest par le Délégué Départemental Adjoint, L. Dalon, pour son dossier de dommages de guerre.

11 mai 1954 : Commission Consultative Communale des dommages de guerre

Présents :

- Simonetti, maire et président de la Commission,
- Couton,
- Hermitte,
- Lourtaut, du Bureau des Commissions Consultatives

Excusés :

- Moretti et Olivier.

Dossiers étudiés :

- Dossier 9539 M - Simonetti
- Dossier 3324 M - Mme Vve Féraud (Présente)
- Dossier 3572 M - Soulier Etienne (le sinistré serait décédé)
- Dossier 22272 M - Dusserre Hippolyte
- Dossier 9538 M - Morland Honoré
- Dossier 9537 M - Morland Vincent (pour son père Morland Honoré)
- Dossier 15302 M - Martino Alexis
- Dossier 20595 M - Ferrandi Michel
- Dossier 7150 M - Fiore Augustin (Présent)
- Dossier 12877 M - Favali Berthe
- Dossier 8829 M - Angelini Martin
- Dossier 20894 M - Vve David Pierre

Les sites pittoresques : Les Creuilles ¹

La région des Creuilles ? Que signifie ce mot ? L'origine en est assez obscure, et il ne semble pas qu'il ait jamais été écrit : il a été recueilli de la bouche des chasseurs et des bûcherons qui seuls hantent cette étrange région ... C'est tout ce que l'on peut en dire.

Lorsque, ayant suivi, au départ du Revest, le chemin pierreux qui escalade les flancs du Caume pour conduire vers la plaine d'Orvès, on est arrivé au col des Morts, un chemin charretier se détache sur la droite qui, après maints lacets, débouche sur le plateau appelé plaine des Amandes (sans doute à cause de la petitesse des cailloux qui couvrent le sol) et rejoint ensuite le chemin charretier du Revest à Siou-Blanc. On se trouve alors devant le dernier mamelon Ouest, de la série de croupes qui vont en avant vers l'Est, et dont le plus oriental porte le signal du Grand Cap, point culminant, à qui les cartes d'état-major assignent une altitude de 781 m.

Si, de ce point, on prend un sentier assez bien marqué, filant droit en direction de l'Est, on arrive, après un quart d'heure de marche dans une sorte de vallon dénudé entre deux collines dont celle du Sud appartient au système du Grand Cap : on est ici dans la région des Creuilles.

Une végétation basse et drue pousse difficilement parmi le lapiaz calcaire; des roches fissurées, tantôt arrondies, tantôt présentant des arêtes vives comme tranchants de rasoir, bossuent le sol; à mesure que l'on avance, les fissures deviennent crevasses, au fond desquelles des arbres ont poussé, dont les plus hautes branches apparaissent en buissons à la surface du sol. Et ce sont de longs et tortueux et profonds couloirs défendus par des ronces vivaces; des cros herbeux, apparaissent de ci de là; si par mégarde (ou par curiosité) on vient à quitter le sentier qui court un peu à l'écart de ces embûches, la marche devient lente, pénible, voire dangereuse. C'est une région d'avens, colmatés au cours des siècles, mais qui sont encore les grands collecteurs pour la vaste nappe souterraine du Ragas. Le paysage est fantastique.

Sur les flancs de la colline septentrionale bée le ragage d'Adam, crevasse profonde d'une dizaine de mètres, aux parois verticales de roches

¹ Sources : Louis HENSELING – Zigzags dans le Var – Série 7 – N°11/12 – Page 189

moussues; la brise y fait palpiter les fines fougères et les capillaires ; et dans l'épaisse verdure d'un lierre géant, un « *dugou* »² niche, que la voix des visiteurs affole et fait tituber dans les airs.

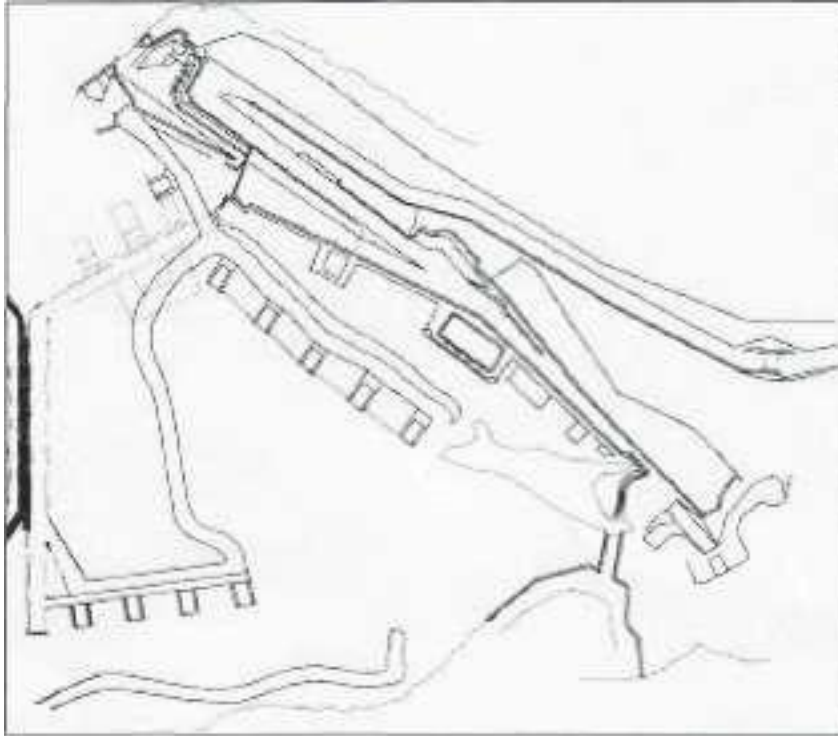
Les chasseurs connaissent (et redoutent) ces difficiles parages, mais ils viennent volontiers s'embusquer dans tel coin propice, après avoir disposé leurs appelants en bonne place.

En poursuivant encore vers l'est, on franchit un col, après quoi se creusent des cros assez vastes, où de beaux pins respectés par le feu se dressent, puissants et ombreux, tandis que d'autres ragages, aux couloirs sinueux, se cachent parmi les roches grises et la broussaille verte.

C'est une région sauvage d'une rude et austère beauté ; le touriste épris de notre nature provençale en goûtera le pittoresque sans pareil.

² Dugou : Grand Duc

*Le fort du mont Caume*¹



Le fort du mont Caume

Il a été conçu avec l'ensemble militaire de la Place de Toulon. Il se trouve au NNO de la ville du Revest-les-Eaux. Il a été construit entre 1887 et 1890.

C'est un ensemble de 2 petits ouvrages distants de 1 100 m, l'un désigné «Ouvrage Ouest » et l'autre « Ouvrage Est », dans l'intervalle desquels sont implantées 3 batteries totalisant 10 plates-formes de tir (6, 2 et 2) dont certaines furent bétonnées ultérieurement tout comme on aménagera 4 cuves, mais ces travaux doivent dater de l'Entre-deux-guerres.

¹ Sources : Index de la Fortification Française 1874-1914 - Auto Édition - Décembre 2008

Les trois batteries intermédiaires abritaient en tout 8 canons de 95 mm et 2 mortiers.

La crête joignant les deux ouvrages est percée de nombreux tunnels servant d'abris aux artilleurs et aux fantassins ; on trouve aussi un corps de garde et une citerne, ainsi que plusieurs petits magasins creusés dans le roc et des vestiges de casernements de temps de paix. Le tout est d'accès libre (avril 2006).

Ouvrage du mont Caume Est

À une altitude de 778 mètres, il est juché sur un magnifique piton rocheux, l'ouvrage Est dispose d'emplacements pour 10 canons de 120 mm en deux lignes de cinq. L'une, la plus proche de la gorge, face au Nord-Ouest et étagée entre 774 et 778 m d'altitude ; la seconde, plus en avant, face au nord, étagée entre 767 et 772 m d'altitude.

Ces emplacements sont taillés à même le roc et dépourvus de maçonneries, hormis les niches latérales pour les coups de sûreté et, pour deux d'entre eux, le mur de parapet. Deux coffres, dont un à deux étages (dont un fictif) de feux de mousqueterie protègent l'accès à l'ouvrage.

À l'entrée de l'ouvrage, un bâtiment sert de corps de garde. L'ensemble casernement et magasins aux munitions a été creusé dans le roc. L'entrée charretière s'ouvre au-delà du corps de garde, juste en avant du coffre défendant l'entrée de l'ouvrage, dessert sur la gauche un abri caverne et, sur la droite, trois magasins d'armement, avant de déboucher à nouveau à l'air libre et permettre la desserte des cinq plates-formes de tir orientées au Nord. Ces deux entrées sont murées (04/2006).

L'intérieur a connu ces dernières années des effondrements du doublage des voûtes en maçonnerie du fait de l'implantation d'une antenne et est très dangereux. L'ouvrage est à l'abandon.

Le Coudon et sa géologie³

Le Coudon, en avant duquel se dresse le **relief de Pierrascas**, domine au Sud une plate-forme qui se relie, par un ensellement (col des Selves) à un relief orienté Ouest-Est (les Barres-Rouges). Ce dernier se termine par un promontoire (le Matheron) prolongé à l'Est par l'éperon de Sollès-Ville. Au bas, se trouve le Gapeau dont on voit la vallée s'insinuer, au Nord, dans un ensemble assez confus de reliefs.

Un profil Sud-Nord reliant ces différentes unités géographiques (Fig. ci-dessous) en fait ressortir les caractères structuraux. Le plateau des Selves, en position affaissée par rapport au Matheron, et surélevée par rapport au Coudon, est bordé au Sud par des écailles à couronnement urgonien (Coudon). Ces dernières forment un dispositif que chevauche, au Sud, le Trias des Moulières sur lequel reposent les terrains jurassiques du synclinal de Baudouvin.

Le socle est permien (la colline de Pierrascas en constitue un témoin). Il est séparé de la couverture jurassique par le Trias moyen et supérieur dont la structure témoigne de décollements à la base et au sommet ainsi que de phénomènes de plissement et d'écaillage au sein même de la formation.

Le Coudon, le plateau des Selves, le Matheron, constituent un ensemble représentant la terminaison Est de la structure synclinale du bassin du Beausset.

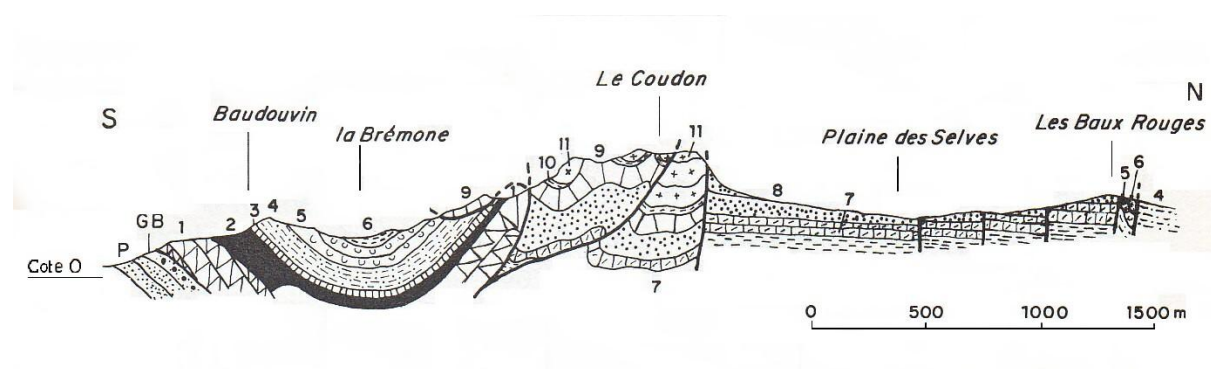


Fig. 74. — Coupe méridienne passant par le Coudon.

P: Permien. — GB: Grès bigarré. — 1 : Muschelkalk. — 2: Keuper. — 3: Rhétien. — 4: Hettangien. — 5: Lias calcaire et Bajocien inférieur. — 6: Dogger marneux. 7: Bathonien supérieur calcaire. — 8: Dolomies du Jurassique supérieur. — 9: Portlandien. — 10: Néocomien. — 11 : Urgonien

³ Sources : Guide géologique de la Provence par Gouvernet, Guieu et Rousset. Editions Masson 1971.

La pierre du Grand Cap utilisée pour l'extension du port Hercule à Monaco



La pierre du Grand Cap, au cours des temps, a toujours été exploitée par l'homme. De nombreuses carrières ont permis la réalisation d'ouvrages locaux telle la construction du Barrage de la Haute Vallée de Dardennes (1908-1912) et parfois bien au-delà de notre département comme entre 2000 et 2002 lors de l'agrandissement du port de la Principauté de Monaco, le port Hercule, avec des granulats extraits du Grand Cap.

Des travaux pharaoniques ont été accomplis afin que le « Port du 3^{ème} millénaire » devienne une réalité en érigeant :

- Un terre-plein d'un hectare au pied du fort Saint Antoine,
- Une digue semi-flottante de 352 mètres de long, fixée au terre-plein par une rotule, en fonte, de 8 mètres de diamètre et de 12 mètres de long,
- Une contre-jetée, de 145 mètres de long, en appui à ses extrémités : côté terre sur une culée et côté large sur un caisson pile.

Le terre-plein

Il est le résultat du remblaiement à l'abri de 4 caissons en béton armé. La préfabrication des caissons du terre-plein, des appuis de la contre-jetée proprement dite, les plateformes maritimes d'assise des caissons et le remblaiement sont la concrétisation du travail collectif d'un groupement d'entreprises : Bouygues, Bouygues-Offshore, GTM, Dumez, Impraglio et Sérimer.

Les caissons ont été posés sur des plateformes en remblais d'enrochements à des profondeurs variables de 10 mètres à 30 mètres. Ils ont été fabriqués au chantier naval de la Ciotat avant d'être transférés par la mer à Monaco.

Pendant la phase de fabrication des caissons, des travaux in-situ ont préparé l'emplacement réservé au terre-plein : enlèvement de l'épaisse couche de vase dans les zones de fondation, construction de plateformes d'assise en

remblais d'enrochements consolidées par vibrofonçage et injections solides.

Quelques chiffres :

- Dragage 80000 m³
- Remblais 400000 m³
- Béton 22000 m³
- Aciers passifs 5000 tonnes
- 500 personnes (la Ciotat/Marseille et Monaco) pour la réalisation du terre-plein et la contre-jetée.

La digue semi-flottante

Outre sa fonction première de protéger les eaux de l'avant port et du port proprement dit, elle permettra l'accostage des paquebots côté port et côté large. Elle s'articule au terre-plein par l'intermédiaire du caisson de culée auquel elle est reliée par l'intermédiaire d'une énorme rotule métallique. L'extrémité côté large est amarrée par deux séries d'ancrages fixées à plus de 55 mètres de profondeur. La rotule est une pièce en fonte d'un poids d'environ 700 tonnes. La partie mâle mesure 12 mètres de long pour un diamètre de 8 mètres. La partie femelle mesure 7 mètres de long. La digue semi-flottante a été conçue au pied du rocher de Gibraltar, à Algésiras, et a rejoint Monaco par la mer après un périple de 12 jours.

Quelques chiffres :

- Béton 45000 m³
- Aciers passifs 10000 t
- Aciers de précontrainte 3000 t
- 450 personnes à Algésiras
- 50 personnes au Creusot pour la construction de la rotule
- Longueur de la digue 392 m
- Largeur 28 m
- Hauteur 19 m
- Tirant d'eau 16 m
- Poids 160000 t

La contre-jetée

Venue de la Ciotat par la mer, elle permet le prolongement du Quai Louis II. Sa structure est constituée d'un caisson en béton précontraint.

Quelques chiffres

- Dragage 50000 m³
- Remblais 70000 m³
- Béton 20000 m³
- Aciers passifs 5000 t
- Aciers de précontrainte 400 t
- Poids 50000 t
- Longueur 145 m
- Largeur 30 m
- Tirant d'eau 9 m
- Hauteur totale 11 m



Le palais princier de Monaco
Timbre dessiné et gravé par Decaris et mise en vente à compter du 1 juin 1960